

Introduction
**De l'Université de Paris
aux universités franciliennes**

En juin 1964, la revue *Esprit* publie un numéro spécial intitulé « Pour la réforme de l'enseignement supérieur ». Parmi les questions posées à une palette de chercheurs de renom comme Michel Crozier, Claude Gruson, Léo Hamon ou Robert Mandrou, on trouve l'inévitable « Que pensez-vous de l'avenir de l'Université de Paris ? ». La réponse du mathématicien Laurent Schwartz, futur signataire de l'appel du 11 mai 1968 contre les violences policières¹ est parfaitement représentative de l'état d'esprit des universitaires de l'époque :

« La concentration actuelle à Paris est un phénomène monstrueux. [...] En tout état de cause, il doit exister une ou plusieurs grandes universités parisiennes. Presque inévitablement, plusieurs universités distinctes². »

Cette reconfiguration institutionnelle de l'Université de Paris est réalisée par le décret Guichard du 21 mars 1970 qui crée treize universités autonomes, désignées par de simples numéros en chiffres romains, accolés à la formule « université de Paris- ». Cette transformation constitue une rupture majeure, non seulement pour l'enseignement supérieur dans l'Académie de Paris mais aussi pour l'ensemble du système universitaire français. Elle est équivalente aux grandes césures historiques que représentent la suppression des universités par la Convention en 1793 au nom de l'abolition des privilèges ou encore la loi du 10 juillet 1896 qui recrée des universités en France. L'histoire de ces universités au xx^e siècle³, a donné les grandes lignes explicatives de la rupture de 1970. Si l'on retient l'idée que le décret Guichard signifie le démantèlement de l'Université de Paris, on analysera la rupture comme une conséquence

1. A. PROST, « 1968 : mort et naissance de l'université française », *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours*, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1997, p. 146.
2. « Pour la réforme de l'enseignement supérieur », *Esprit*, mai-juin 1954, p. 970.
3. A. PROST, *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours*, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1997 ; C. CHARLE et J. VERGER, *Histoire des universités. xii^e-xxi^e siècle*, PUF, coll. « Quadrige », 2012 ; E. PICARD (dir.), « L'enseignement supérieur. Bilan et perspectives », *Histoire de l'Éducation*, n° 122, 2009 ; J.-M. CHAPOULIE, P. FRIDENSON et A. PROST (dir.), « Mutations de la science et des universités depuis 1945 », *Le Mouvement social*, n° 233, 2010.

directe de la crise de Mai 1968. Après tout, la création des centres universitaires expérimentaux de Dauphine (décret du 24 octobre 1968) et Vincennes (décret du 7 décembre 1968) préfigurait déjà l'éclatement à venir de l'Université de Paris, par ailleurs implicitement prévue dans l'article 6 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur (12 novembre 1968). Si l'on retient au contraire l'idée que le décret Guichard signifie une renaissance de l'Université de Paris dans un cadre géographique et institutionnel redéfini, on analysera la rupture comme une conséquence de la « première massification⁴ », c'est-à-dire l'acceptation – certes tardive! – par le ministère de l'Éducation nationale des conséquences matérielles de la croissance des effectifs étudiants.

Bien entendu, il ne s'agit pas de choisir entre une lecture politique et une lecture économique, tant il apparaît que les deux aspects s'entremêlent en permanence dans l'histoire contemporaine de l'éducation en France⁵. Le présent ouvrage ne prétend pas défendre une thèse mais part, plus modestement, du constat de notre déficit de connaissances sur les modalités concrètes, les enjeux pluriels et les temporalités de la transformation de la plus grande université française à la charnière des années 1960-1970. Certes des monographies existent et certaines, à l'instar de celle récemment coordonnée par Charles Soulié sur Vincennes⁶, ont permis de sortir le sujet du piège de l'hagiographie ou de la commémoration, en mobilisant les archives pour restituer les origines complexes des nouvelles universités, et les liens fondamentaux qui existent entre les facultés d'avant 1968 et les universités d'après 1970. C'est en ce sens sans doute qu'il faut lire la relative indifférence des héritières les plus directes de l'ancien régime des facultés parisiennes aux commémorations du quarantième anniversaire de la « partition » de la Sorbonne. La quête de mémoire, qui s'est manifestée entre 2010 et 2013 a d'abord concerné les universités de banlieue, celles précisément qui n'avaient pas d'existence avant 1968 comme Créteil et Villetaneuse⁷.

Pour autant, on perçoit bien que l'histoire récente des universités parisiennes ne peut trouver son compte dans un cadre d'analyse saturé de la mémoire des pionniers, bâtisseurs de l'après 1968, pas plus que dans les délimitations étroites des périmètres scientifiques issus du décret Guichard. Aller plus loin suppose d'identifier les corpus d'archives les plus pertinents⁸

4. C. CHARLE et J. VERGER, *Histoire des universités*, op. cit., p. 143-200.

5. A. PROST, « Lecture historique et lectures sociologique des politiques d'éducation », *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours*, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1997, p. 222-235, cf. notamment p. 226, le passage consacré à la loi Faure.

6. C. SOULIÉ, *Un mythe à détruire? Origines et destin du centre expérimental de Vincennes*, Presses universitaires de Vincennes, 2012.

7. F. BOURILLON et al., *Aux origines de l'UPEC. 40 ans de réussites universitaires en banlieue-est*, UPEC, 2012; J. GIRAULT, J.-C. LESCURE et L. VADELORGE (dir.), *Paris XIII. L'université en banlieue*, Berg International, 2012.

8. J.-N. LUC, S. MÉCHINE et E. PICARD, *Les archives universitaires : De nouvelles sources pour l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche*, publication en ligne [http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/CRHXIX/LUC_et_al_dir_-_Les_archives_universitaires_-_2013.pdf].

et de prendre le temps de l'analyse. L'intention de cet ouvrage est de dresser l'état d'avancement de cette entreprise collective, en regroupant les focales d'observation de la transformation de l'Université de Paris autour de trois grandes questions transversales : la longue durée des projets et des réalisations qui forment les points d'appuis des décisions prises entre 1968 (ministère Faure) et 1972 (création des académies de Créteil et Versailles par le décret du 22 décembre 1971) ; l'impact de la séquence courte 1968-1970 sur le fonctionnement concret des universités parisiennes qui entrent dans une période de réorganisation aussi complexe que durable ; la compréhension de ce qui joue dans les reconfigurations des différents espaces universitaires, l'espace académique des évolutions inter et intra-disciplinaires, l'espace géographique du maillage universitaire de la région parisienne dans la durée, l'espace matériel où se déploient les nouvelles formes architecturales et paysagères⁹.

Un processus de transformation de longue durée

Plusieurs contributeurs de cet ouvrage (Christophe Charle, Daniel Renoult, Arnaud Desvignes) insistent sur le caractère improvisé de la transformation de l'Université de Paris à la charnière des années 1960-1970. Si nombre de décisions lourdes de conséquences sont effectivement prises dans l'urgence, on ne peut pas pour autant considérer que la nouvelle configuration soit la conséquence directe et unique de la crise de Mai 1968. Grand corps malade de l'enseignement supérieur depuis des décennies, l'Université de Paris a fait l'objet de multiples projets depuis au moins l'époque où Louis Liard dirigeait l'enseignement supérieur comme le rappelle Christophe Charle. Inscrire la création des treize universités parisiennes de 1970 dans un processus de longue durée, c'est moins se poser la question des origines qu'éclairer les temporalités des différentes raisons qui poussent au changement.

La rationalité démographique constitue évidemment la condition nécessaire au changement, sous réserve cependant de rappeler que la pression sur les locaux disponibles est bien antérieure aux années 1960. Si le nombre d'étudiants parisiens quadruple entre 1960 (66 000) et 1975 (257 000), il avait déjà doublé entre 1930 (30 000) et 1952 (62 000) à une époque – l'entre-deux-guerres et la Reconstruction – où les priorités de l'économie nationale n'allaient guère à l'enseignement supérieur. Comme le rappellent ici Ana bela de Araujo, Bernadette Blanchon, Franck Delorme, Christian Hottin et Sonia Kérel, c'est pourtant bien dans la première moitié du xx^e siècle qu'il faut chercher les racines des différentes transformations de l'Université de Paris après 1968.

9. É. MARANTZ et S. MÉCHINE (dir.), *Construire l'université. Architectures universitaires à Paris et en Île-de-France (1945-2000)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016.

L'entrée dans le sujet par l'architecture¹⁰ s'avère ici particulièrement pertinente pour au moins trois raisons. D'une part, le nombre de réalisations antérieures à la crise de Mai est significatif : Cité universitaire internationale¹¹, nouvelle faculté de Médecine de la rue des-Saints-Pères, serpent de mer de la Halle aux vins puis d'Orsay, Nanterre et Villetaneuse en sont les figures les plus connues. Le recours aux archives permet de situer l'étude du bâti dans le contexte d'une politique publique universitaire dont la lente émergence sous la IV^e République s'effectue dans la douleur : hésitations sur les sites à investir dans et hors de Paris, conflits avec les usagers et notamment la Ville de Paris, trou noir de la recherche mais aussi du développement universitaire au xx^e siècle. En second lieu, cette histoire recoupe les plans d'aménagement de la région parisienne qui, dès la Belle-Époque, ont pris en compte la possibilité d'inscrire l'Université dans le territoire. La fameuse « radiale verte » qui devait être l'axe de développement universitaire au sud de Paris est dessinée bien longtemps avant qu'Irène Joliot-Curie ne parvienne à convaincre ses interlocuteurs du ministère d'investir le plateau de Saclay¹². La jonction entre l'histoire de l'aménagement de la région parisienne (des cités-jardins aux villes nouvelles) et l'histoire de l'étalement universitaire constitue l'un des fils conducteurs de cet ouvrage, que l'on situe l'analyse à l'échelle de la région (Éléonore Marantz, Loïc Vadelorge) ou des universités (Florence Bourillon, Géraud Kérhuel). En troisième lieu, cette entrée par l'architecture interroge le lien entre développement universitaire et monumentalité. Au-delà de l'urgence à bâtir des locaux pour accueillir les flux d'étudiants souhaités (sciences) ou subis (lettres), les projets se déploient sur la durée et ne peuvent être lus – à l'exception peut-être des bâtiments provisoires du centre expérimental de Vincennes en 1968 – comme de simples architectures fonctionnelles. De Jussieu¹³ à Tolbiac en passant par l'anti-modèle de Nanterre, singulièrement revisité ici par Géraud Kerhuel, l'architecture

10. G. MONNIER, « L'architecture des universités après 1968 : un tournant typologique », J. GIRAULT, J.-C. LESCURE et L. VADELORGE (dir.), *Paris XIII. L'université en banlieue, op. cit.*, p. 93-99. Plusieurs mémoires de maîtrise et de DEA d'histoire de l'art, réalisés sous la direction de Gérard Monnier et traitant de l'architecture universitaire, ont été soutenus depuis le milieu des années 1990 à l'université Paris I : S. DELANES, *Monographie de la Maison de l'Iran à la Cité internationale universitaire de Paris*, 1996 ; M. LOWENSTAMM, *La résidence Lucien Paye à la Cité internationale universitaire de Paris*, 1996 ; N. COSSON, *Le campus universitaire d'Orléans-La Source*, 1997 ; S. DELANES, *Histoire de l'architecture universitaire en France, des années soixante aux années quatre-vingt-dix*, 1997 ; H. CAROUX, *L'architecture de l'université de Saint-Denis de 1980 à nos jours*, 1998 ; H. CAROUX, *La place de la maîtrise d'ouvrage dans la construction des quatre universités des villes nouvelles d'Île-de-France*, 1999 ; G. BERDET-KERHARO, *La résidence universitaire Jean Zay d'Antony de 1945 à 2003 (Eugène Beaudouin architecte), La résidence Lucien Paye à la Cité internationale universitaire de Paris*, 2003.
11. D. KÉNOVIAN et G. TRONCHET, *La Babel étudiante. La cité internationale universitaire de Paris (1920-1950)*, Presses universitaires de Rennes, 2013.
12. A. b. DE ARAUJO, « *Le Centre d'études nucléaires à Saclay. L'architecture-système d'Auguste Perret à l'épreuve de la science, 1948-1951* », thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Gérard Monnier, université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2013.
13. D. OBOUSSIER, *Le centre universitaire de Jussieu (place Jussieu, Paris, V^e arr.), Étude architecturale et urbanistique ou la recherche de l'architecture de la faculté des sciences de Paris de la Monarchie de Juillet*

universitaire n'en finit pas de questionner le modèle du vénérable « palais universitaire », cherchant au centre comme à la périphérie les voies de la « Sorbonne du XXI^e siècle ». Cette quête d'image mériterait d'être mise en rapport avec la question complexe des réputations qu'abordent ici Myriam Baron et Leila Frouillou. À rebours d'une mémoire collective qui identifie encore trop souvent, l'architecture universitaire de la seconde moitié du XX^e siècle à l'architecture productiviste des Trente Glorieuses, Christian Hottin et Éléonore Marantz restituent ici le contexte et les cadres qui permettent la variété et le renouvellement architectural.

Reste qu'au-delà de sa matérialité, le sujet ne peut faire abstraction de son ancrage plus classique dans l'histoire de l'enseignement supérieur et des évolutions disciplinaires au cours du XX^e siècle. Certes, l'échelle parisienne perd ici de sa pertinence. Que l'on parle de médecine (Emmanuelle Giry et Édith Pirio), d'études théâtrales (Stéphanie Méchine et Ève-Marie Rollinat-Levasseur), de droit (Robi Morder) ou d'économie (Brice Le Gall), les délimitations scientifiques et pédagogiques relèvent moins des territoires que des disciplines. À défaut d'imaginer naïvement que la science n'a pas de frontières, force est de constater que les arbitrages se font dans les instances nationales. Reste que la place symbolique de l'Université de Paris dans le *cursus honorum*, la proximité spatiale des universitaires parisiens et des décideurs de la rue-de-Grenelle, justifie un éclairage « local » de ses questions. L'approche monographique est d'autant plus nécessaire que la tradition facultaire pèse sur le fonctionnement de l'Université de Paris en amont comme en aval de la rupture de 1970. Or, comme le soulignent le cas des études théâtrales et de la médecine mais aussi des sciences économiques, les frontières et les modalités d'enseignement et de recherche bougent bien en amont de la crise de Mai 1968, qui agit moins comme un révélateur que comme une fenêtre de tir pour le changement. La prise de recul historique est d'autant plus nécessaire que la focale sur les mouvements sociaux de 1968 risque, à ce niveau, de déboucher sur un contresens. Pour certaines disciplines comme la médecine, le changement est en marche depuis la seconde moitié des années 1950. Si le ministère Faure peut monter en quelques semaines les centres universitaires expérimentaux de Dauphine et de Vincennes, ici mis en parallèle par Christelle Dormoy et Laurène Le Cozanet, c'est aussi parce que nombre d'enseignants-chercheurs ont réfléchi de longue date (colloques de Caen, 1956 et 1966) à l'évolution des disciplines.

L'histoire plurielle de l'éclatement de la Sorbonne

Disons-le d'emblée, on ne dispose pas, quarante ans après le décret Guichard, d'une vue d'ensemble des transformations de l'Université de

à nos jours, thèse de doctorat d'histoire de l'art sous la direction de Marc Le Bot, Paris, université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 1982.

Paris. Depuis longtemps pourtant, les témoignages et récits de Mai se sont empilés pour attester de la déstabilisation de l'institution¹⁴. Après une monographie de référence consacrée à René Rémond¹⁵, Charles Mercier revient sur le calvaire du doyen Paul Ricoeur à Nanterre en 1969-1970. Le recours aux archives permet de sortir le sujet de l'affect du fameux épisode de « la poubelle » pour le restituer dans l'épaisseur de la trajectoire des universitaires de renom qui, à l'instar d'un Jean-Baptiste Duroselle ou d'un Michel Foucault à Vincennes, n'ont pas pu articuler les opportunités et les contradictions de l'époque pour dessiner la nouvelle université à laquelle ils aspiraient. L'analyse croisée de Vincennes et Dauphine, proposée par Christelle Dormoy et Laurène Le Cozanet contribue à éclairer les ambitions fondatrices des uns (Pierre Tabatoni, Bernard Cassen) et le souci des autres de garder le contrôle sur le changement (Raymond Las Vergnas, Guy Bois).

L'un des apports des textes qui nous sont ici proposés est de mettre en lumière une série d'acteurs jusqu'alors ignorés de l'histoire de l'Université de Paris comme Pierre Bartoli (Marie-Claude Delmas), Francis Gazier (Arnaud Desvignes) ou Henri van Effenterre (Christophe Charle) aux côtés des personnages plus attendus tels Jacques de Chalendar, Michel Alliot, Marc Zamansky, Robert Mallet. Ces analyses montrent aussi que la transformation de l'Université de Paris est d'abord une affaire technique de répartition des locaux (Christian Hottin) et des personnels. Christophe Charle à propos de Paris I, Arnaud Desvignes de Paris VII et Daniel Renoult des bibliothèques inter-universitaires soulignent la complexité de la guerre de dévolution qui tient lieu de refondation. Ce faisant, ils soulignent combien les ambitions de la loi Faure doivent, dans le cas parisien, s'adapter aux féodalités que la crise de Mai ébranle plus qu'elle ne les renverse. Pour un coup de force du ministère (la naissance anti-démocratique de Paris VII étudiée par Arnaud Desvignes) combien de compromis et de bricolages qui rendent durablement illisible l'organigramme institutionnel de la Sorbonne ou des bibliothèques universitaires ! De nombreux auteurs (Arnaud Desvignes, Guy Briot et Charles Soulié, Florence Bourillon) soulignent aussi la précarité budgétaire dans laquelle naissent les nouvelles universités (Paris VII, Vincennes, Créteil) ce qui conditionne leur développement plus sûrement que les fameuses fractures idéologiques issues de Mai (Paris IV versus Paris I par exemple).

Les études de cas réunies dans le présent ouvrage confirment le caractère foncièrement conflictuel de la grande transformation subie par l'Université de Paris au début des années 1960. Les luttes étudiantes, ici évoquées par

14. A. CALLU (dir.), *Le Mai 68 des historiens : entre identités narratives et histoire orale*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2010.

15. C. MERCIER, *Autonomie, autonomies. René Rémond et la politique universitaire aux lendemains de Mai 1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.

Marina Marchal et Robi Morder, qui ne s'estomperont au final qu'avec le plan Université 2000 des années 1990, constituent l'arrière-plan permanent de l'envol des treize universités issues du décret de 1970. À l'image de l'albatros de Baudelaire, ces nouvelles institutions sont à la fois plombées par une histoire dont elles ne peuvent et ne souhaitent se défaire, et un avenir que les gouvernements des années 1970 voire des années 1980 retardent sans cesse, comme le rappelle Florence Bourillon à propos du centre littéraire de Boissy-Saint-Léger. Contraintes au bricolage, les universités parisiennes des années 1970 inventent une administration, à l'époque considérée par le ministère comme chaotique et que notre temps regarde plutôt comme anti-bureaucratique comme le suggère l'analyse de Guy Briot et Charles Soulié sur les BIATOSS de Vincennes.

Reste que le croisement de l'histoire des luttes sociales et de l'histoire de la gestion du patrimoine de l'Université de Paris pose aussi la question des marges d'autonomie. La création des chancelleries, analysée par Marie-Claude Delmas, comme les mentions récurrentes dans plusieurs textes de la tentation d'une gestion autoritaire des regroupements des nouvelles UER issues de la loi Faure, témoigne de la volonté du ministère de conduire la marche à l'autonomie. Pour certains chercheurs comme Christine Musselin¹⁶, l'autonomie universitaire reste un leurre jusqu'aux politiques contractuelles des années 1990 qui préparent la loi LRU (2007). Les monographies d'universités présentées ici, comme l'étude sur les bibliothèques inter-universitaires, révèlent les capacités d'inertie des structures et l'insuffisance d'une analyse de la rupture de 1970 en terme de couperet. Comprendre la manière dont l'Université de Paris a digéré la séquence 1968-1970, oblige à prendre en compte une temporalité qui va au moins jusqu'à la période Saunier-Seïté, peut-être même jusqu'à la période Savary, comme le suggère l'exemple du département de droit de Vincennes analysé par Robi Morder.

Une nouvelle division du travail universitaire ?

Les récentes tentatives de recomposition du paysage universitaire francilien, *via* les pôles de recherche et d'enseignement supérieur puis les communautés d'universités et d'établissements, conduisent aujourd'hui de nombreux chercheurs à s'interroger sur la « mise au pas¹⁷ » des universités. Ici comme ailleurs, la mise en perspective historique permet d'interroger les intentions des décideurs dans la durée. La parabole de Saint-Simon évoquée par Christophe Charle à propos du traitement différencié des sciences, des lettres et du droit par les premiers gouvernements de la V^e République mérite d'être approfondie. Il est indéniable que la volonté

16. C. MUSSELIN, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, 2001.

17. COLLECTIF, *Manifeste La Connaissance libère*, Brignais, Éditions du Croquant, mai 2013, p. 38.

de faire éclater l'Université de Paris après 1968 se traduit par l'éloignement et la dispersion dans l'espace des filières les plus contestataires. L'histoire des mouvements étudiants a depuis longtemps souligné que l'épicentre des grèves passe de Nanterre (1968) à Vincennes (1969-1970), Tolbiac (1973) puis Villetaneuse (1986). Encore faut-il, comme le font ici Robi Morder et Marina Marchal, distinguer ce qui relève de conflits « nationaux » et de conflits locaux comme la grève des juristes de Saint-Denis en 1983. Le mille-feuille des stratégies des acteurs de Paris VIII (Rosny Minvielle et Claude Frioux) détaillé par Robi Morder incite à croiser le récit d'une grève et l'analyse des enjeux spatiaux¹⁸ de la transformation universitaire.

À cet égard, les analyses de Florence Bourillon sur le développement de Paris XII, celles de Christelle Dormoy et Laurène Le Cozanet sur Dauphine et Vincennes, comme celles de Leila Frouillou et Myriam Baron sur les parcours étudiants, conduisent à repositionner le rapport centre/périphérie. S'il existe bien des différences entre les formations et les réputations des universités intra-muros et celles des universités de proche et lointaine banlieue, le paysage francilien ne se limite pas à des oppositions binaires. Les projets initiaux de division du travail dans l'espace régional – qui furent sans doute les mêmes en 1970 avec le décret Guichard et en 1990 avec le Plan Jospin – se heurtent à la capacité des communautés universitaires (enseignants, chercheurs, personnels administratifs et étudiants) à produire d'autres identités et répartitions du travail. L'exemple des transformations du droit, analysées par Brice Le Gall et Robi Morder rappelle que le renouveau passe aussi bien – mais de manière différente – par le centre et par la périphérie.

La figure de la tutelle étatique résiste-t-elle mieux si on l'aborde du point de vue de la maîtrise d'ouvrage? Certes l'architecture des années 1960 et 1970 est encore largement « sous contrôle » comme le rappelle Éléonore Marantz en soulignant l'importance du corps des architectes des Bâtiments civils et des palais nationaux jusqu'au milieu des années 1980. Le corpus des architectures de l'enseignement supérieur et de la recherche en région parisienne n'en est pas moins pluriel, la quête d'innovation d'hier formant objectivement les fondements d'une patrimonialisation en devenir, qu'il s'agisse des bâtiments – malgré la problématique de l'amiante que Jussieu a révélé au grand public – ou des paysages de campus analysés par Bernadette Blanchon et Sonia Kéravel, sans parler même des œuvres d'art installées sur les campus au titre du 1 %¹⁹. S'agit-il encore d'un patrimoine commun de l'Université de Paris²⁰ ou déjà de patrimoines particuliers des universités

18. A. BOURDIN et E. CAMPAGNAC (dir.), « L'université : retour à la ville », *Espaces et sociétés*, n° 159, 2014.

19. T. DUFRÈNE et D. MOGER (dir.), *Art, architecture, université : le 1 % culturel à travers les constructions universitaires, Actes des journées d'études nationales des 16-17 juin 1994*, Grenoble, Dijon, Les Presses du réel, 1995.

20. C. HOTTIN (dir.), *Quand la Sorbonne était peinte*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001 ; C. HOTTIN, *La Sorbonne, un musée ses chefs d'œuvre*, Paris, Chancellerie des universités et Réunion des musées

franciliennes disposant depuis 1989 – et non depuis 2007 comme le rappelle Éléonore Marantz – de compétences en matière de maîtrise d’ouvrage? La question de la division du travail universitaire régional se pose aussi à travers celle de la maîtrise de l’immobilier et du foncier. On ne peut que s’interroger sur la manière dont la construction de la valeur d’un héritage de quarante ans de constructions et d’aménagements s’effectue à l’heure des regroupements « stratégiques » entre universités parisiennes. À l’image de ces grands ensembles qu’on détruit sans en connaître l’histoire, les recompositions actuelles du paysage universitaire francilien s’effectuent sans réel recours à son histoire, encore largement méconnue pour le dernier demi-siècle. En ce sens, les textes rassemblés dans cet ouvrage, tracent des pistes qui s’adressent moins à la mémoire des institutions qu’à leur avenir.

nationaux, 2007, 280 p. ; cet ouvrage est issu d’une thèse de l’École des chartes, soutenue en 1997 : *Étude sur le patrimoine peint et sculpté des établissements d’enseignement supérieur* et P. Rivé (dir.), *La Sorbonne et sa reconstruction*, Paris, AAVP/La Manufacture, 1987 ; C. HOTTIN, *Les Sorbonne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.